



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 20 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le vingt mai, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 13 mai 2016), s'est réuni en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM. MERCIER, HIGNET, LESEIGNEUR, DENIER, LEFEUVRE, DE SALLIER, DENIEL, PELLE, CARIOU, HELO, RUE, AUBAUD, LERAY.

ABSENT : Pascal COLLIN.

Nombre de présents : 13

Secrétaire : Françoise AUBAUD.

Délibération N° 2016.05.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU **1^{ER} AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2016, sans réserve ni remarque, comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Délibération N° 2016.05.02

FOURNITURE REPAS CANTINE PAR LA COMMUNE DE LASSY RENTRE **SCOLAIRE 2016-2017**

Il est rappelé que la convention avec le fournisseur actuel des repas de la cantine de BOVEL arrive à terme début juillet 2016.

Par délibération n° 2016-04-07 du 1/04/2016, le Conseil Municipal avait décidé de demander à la Commune de LASSY de fournir les repas à la cantine de BOVEL, à partir de la prochaine rentrée scolaire.

La Commune de LASSY a étudié notre demande. Le Conseil Municipal de LASSY a accepté, par délibération en date du 29/04/2016, que BOVEL intègre le service de restauration (préparation et livraison des repas par leurs soins) selon les conditions suivantes :

- Le prix de vente des repas à la commune de BOVEL est fixé à 3.30 €.
- Le prix à payer par les familles est fixé obligatoirement à 3.70 €, afin de respecter l'égalité des tarifs entre les communes de LASSY, BAULON et BOVEL.
- L'achat de matériel (armoires chauffantes et conteneurs isothermes) sera réalisé par BOVEL.

Considérant qu'il est important pour les enfants d'avoir des aliments de bonne qualité,
Considérant que le prix du repas à payer par les familles est actuellement de 3.49 € et qu'il n'avait pas augmenté depuis 2011,

Le Conseil Municipal de BOVEL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter la convention de partenariat entre les communes de LASSY et BOVEL, aux conditions proposées,
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce partenariat.
- S'engage à acquérir le matériel nécessaire.

Délibération N° 2016.05.03

ACHAT DEBROUSSAILLEUSE

Ce sujet sera revu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Affiché le 31 MAI 2016

Pour le Maire empêché,

L'Adjoint Délégué,

Gilbert HIGNET.

Tél. : 02.99.92.00.34 - Fax : 02.99.92.04.12 - Email : mairiedebovel@wanadoo.fr - Site : www.bovel-mairie.fr

Horaires d'ouverture : lundi 14h à 17h - mardi 14h à 18h30 – mercredi de 11h à 12h et vendredi 14h à 17h –

Fermé le jeudi et le samedi

Adresse : Mairie 35330 BOVEL